



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 3 décembre 2020 — N° 150

**Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis**

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Hébert (Saint-François) fait une déclaration afin de souligner la tenue de la 80^e Campagne de jouets des pompiers de Sherbrooke.

Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) fait une déclaration afin de souligner la Journée internationale des personnes handicapées.

M. Roberge (Chambly) fait une déclaration afin de souligner le 20^e anniversaire de l'organisme POSA, Source des monts.

Mme Robitaille (Bourassa-Sauvé) fait une déclaration afin d'appuyer la démarche du collectif les Béliers solidaires.

Mme IsaBelle (Huntingdon) fait une déclaration afin de féliciter M. Alessandro Cassa pour la sélection de son projet de série Web par Radio-Canada et le Conseil des arts du Canada.

3 décembre 2020

Mme Ghazal (Mercier) fait une déclaration afin de dénoncer le plan d'annexion de territoires palestiniens par l'État d'Israël.

M. Julien (Charlesbourg) fait une déclaration afin de souligner le travail de La Popote de Charlesbourg.

Mme Fournier (Marie-Victorin) fait une déclaration afin d'appuyer la demande d'instaurer un centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel à Longueuil.

M. Derraji (Nelligan) fait une déclaration afin de souligner le succès de l'événement MTL connecte de l'organisme Printemps numérique.

À 9 h 50, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 02.

3 décembre 2020

Moment de recueillement

Dépôts de documents

M. le président dépose :

Une lettre, en date du 1^{er} décembre 2020, que lui a adressée M. Richard Ferrand, président de l'Assemblée nationale française, en réponse à la motion adoptée à l'unanimité par l'Assemblée le 21 octobre 2020, concernant l'attentat dont a été victime Samuel Paty le 16 octobre 2020;

(Dépôt n° 2141-20201203)

Dépôts de rapports de commissions

Mme Lecours (Les Plaines), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs qui, les 4, 5, 6 et 7 novembre 2019, les 20, 21 et 23 janvier ainsi que le 24 août 2020, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur l'exploitation sexuelle des mineurs. Le rapport contient 58 recommandations.

(Dépôt n° 2142-20201203)

Dépôts de pétitions

Mme Labrie (Sherbrooke) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 603 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la promotion de la semaine contre le racisme et du Mois de l'histoire des noirs dans les établissements d'enseignement au Québec.

(Dépôt n° 2143-20201203)

3 décembre 2020

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le président, M. Legault, premier ministre, retire certains propos non parlementaires.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, Mme Massé, cheffe du deuxième groupe d'opposition, dépose :

La copie d'un courriel, en date du 23 novembre 2020, envoyé à M. Christian Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, et à M. Jean Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, concernant le port du masque N95 par tous les travailleurs de la santé.

(Dépôt n° 2144-20201203)

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84.1 et 185 du Règlement, Mme Lecours (Les Plaines), conjointement avec Mme St-Pierre (Acadie), M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), Mme Perry Mélançon (Gaspé), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte du dépôt du rapport de la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs et qu'elle enjoigne au gouvernement du Québec de déclarer formellement et solennellement que cette lutte constitue une priorité nationale;

QU'elle souligne le travail acharné des acteurs engagés contre ce fléau et qu'elle remercie chaleureusement celles et ceux qui ont contribué, avec une grande générosité, aux travaux de la Commission;

QU'elle exprime son indéfectible solidarité et son soutien envers les victimes mineures d'exploitation sexuelle et leurs proches;

3 décembre 2020

QU'elle exhorte l'ensemble de la population à prendre conscience de la gravité du phénomène et des conséquences désastreuses sur les victimes, ainsi qu'à se mobiliser pour les protéger et éradiquer ce fléau.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 20 octobre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **634** en annexe)

Pour : **120** Contre : **0** Abstention : **0**

Mme Rizqy (Saint-Laurent), conjointement avec Mme Labrie (Sherbrooke) et M. Ouellette (Chomedey), présente une motion concernant la tenue des épreuves obligatoires pour les élèves du primaire et du secondaire; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Labrie (Sherbrooke), conjointement avec M. Roberge, ministre de l'Éducation, Mme Rizqy (Saint-Laurent), Mme Hivon (Joliette), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale constate que la procédure d'examen des plaintes dans le réseau scolaire ne répond pas aux besoins des élèves et des familles, puisqu'elle est perçue comme partielle, difficile d'accès et inefficace;

3 décembre 2020

QU'elle admette que le manque de confiance envers cette procédure incite parfois les élèves et leurs familles à avoir recours aux médias et aux médias sociaux pour être entendus, et qu'il est nécessaire de rétablir la confiance envers la procédure d'examen des plaintes;

QUE l'Assemblée nationale rappelle que le Protecteur du citoyen a déposé en 2017 un rapport accablant sur le dysfonctionnement du Protecteur de l'élève, et que ce rapport formulait 19 recommandations afin d'améliorer la procédure d'examen des plaintes dans le milieu de l'éducation;

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement du Québec de donner suite au rapport du Protecteur du citoyen et de réformer le Protecteur de l'élève afin d'en faire un mécanisme plus efficace qu'il devienne la porte d'entrée de la procédure d'examen des plaintes, qu'il soit complètement indépendant des centres de services scolaires et qu'il ait juridiction sur les écoles privées;

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement du Québec de s'engager à déposer un projet de loi réformant le Protecteur de l'élève d'ici le mois de juin 2021.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 20 octobre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **635** en annexe)

Pour : **120** Contre : **0** Abstention : **0**

3 décembre 2020

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), conjointement avec M. Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, Mme Montpetit (Maurice-Richard), Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale affirme que les patients du Québec ne devraient pas avoir à payer pour recevoir des soins à l'extérieur de leur région;

QU'elle prenne acte que les sommes actuellement prévues au programme d'indemnités pour les frais de déplacement destiné aux patients devant recevoir des soins de santé à l'extérieur de leur région ne compensent qu'une fraction des dépenses des patients et, le cas échéant, de celles de leurs accompagnateurs;

QU'elle rappelle que le jeudi 20 août dernier, dans le cadre de l'étude des crédits budgétaires, le ministre de la Santé s'est engagé, devant la Commission de la santé et des services sociaux, à réviser le programme d'indemnités pour les frais de déplacement, et ce, d'ici la fin de l'automne;

QU'elle réclame du gouvernement qu'il dépose les orientations du programme révisé à l'automne et bonifie les indemnités pour les frais de déplacement dans les meilleurs délais;

Enfin, que cette révision envisage, notamment, la création d'un programme d'indemnités disposant de son propre budget de fonctionnement.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 20 octobre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **636** en annexe)

Pour : **120** Contre : **0** Abstention : **0**

3 décembre 2020

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Legault, premier ministre, conjointement avec Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, Mme Massé, cheffe du deuxième groupe d'opposition, M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec exprime sa profonde tristesse à la suite de l'annonce du décès de M. Valéry Giscard d'Estaing, ancien président de la République française;

QU'elle rende hommage au long parcours et aux grandes réalisations de ce président de la République, qui a également rempli des fonctions de maire, député, ministre, membre du Conseil constitutionnel et membre de l'Académie française;

QU'elle salue ce grand ami du Québec, ancien enseignant au collège Stanislas de Montréal, et offre ses plus sincères condoléances à sa famille, à ses proches, ainsi qu'au peuple français;

QU'enfin, les membres de cette Assemblée observent une minute de silence en sa mémoire.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 20 octobre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **637** en annexe)

Pour : **120** Contre : **0** Abstention : **0**

À la demande de M. le président, l'Assemblée observe une minute de silence.

3 décembre 2020

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 du Règlement, M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, propose :

QU'aujourd'hui, ce jeudi 3 décembre 2020, dès le début des affaires du jour, l'Assemblée se constitue en commission plénière pour entreprendre l'étude des crédits supplémentaires pour l'année financière se terminant le 31 mars 2021 selon les modalités suivantes :

QUE, pour une durée maximum de 1 heure, le ministre des Transports puisse échanger avec les députés de l'opposition;

QUE dès après, pour une durée maximum de 1 heure, le ministre de l'Éducation puisse échanger avec les députés de l'opposition;

QU'à 13 heures, la commission plénière suspende ses travaux et que les travaux de l'Assemblée soient ainsi suspendus jusqu'à 15 heures;

QUE dès 15 heures, la commission plénière poursuive ses travaux et puisse compléter, si nécessaire, les échanges entre les députés de l'opposition et le ministre de l'Éducation;

QUE dès après, et pour une durée maximum de 1 heure, le ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux puisse échanger avec les députés de l'opposition;

QUE dès après, et pour une durée maximum de 1 heure, la ministre de l'Enseignement supérieur puisse échanger avec les députés de l'opposition;

QUE dès après, et pour une durée maximum de 1 heure, le ministre de la Santé et des Services sociaux puisse échanger avec les députés de l'opposition;

QU'à 18 heures, la commission plénière suspende ses travaux et que les travaux de l'Assemblée soient ainsi suspendus jusqu'à 19 h 30;

3 décembre 2020

QUE dès 19 h 30, la commission plénière poursuive ses travaux et puisse compléter, si nécessaire, les échanges entre les députés de l'opposition et le ministre de la Santé et des Services sociaux;

QUE dès après, et pour une durée maximum de 2 heures, le ministre de l'Économie et de l'Innovation puisse échanger avec les députés de l'opposition;

QUE dès après, les travaux soient ajournés jusqu'au vendredi 4 décembre 2020;

QUE le vendredi 4 décembre 2020, dès le début des affaires du jour, l'Assemblée se constitue en commission plénière pour poursuivre l'étude des crédits supplémentaires pour l'année financière se terminant le 31 mars 2021 selon les modalités suivantes :

QUE, pour une durée maximum de 1 heure, la présidente du Conseil du trésor et ministre responsable de l'Administration gouvernementale puisse échanger avec les députés de l'opposition;

QUE dès après, le président de la commission plénière mette aux voix l'ensemble des crédits supplémentaires pour l'année financière se terminant le 31 mars 2021 ;

QU'ensuite, la commission plénière fasse rapport à l'Assemblée et que celle-ci se prononce sans débat sur ledit rapport ainsi que sur le projet de loi de crédits qui y fait suite, le tout conformément à l'article 291 du Règlement ;

QUE, à tout moment, le président de l'Assemblée ou de la commission plénière puisse suspendre les travaux ;

3 décembre 2020

QUE les remarques préliminaires pour chacun des échanges avec les ministres susmentionnés soient fixées à un maximum de 5 minutes 34 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 3 minutes 43 secondes pour le groupe parlementaire formant l'opposition officielle, 56 secondes pour le deuxième groupe d'opposition, 56 secondes pour le troisième groupe d'opposition et 51 secondes pour l'ensemble des députés indépendants;

QUE pour chacun des échanges avec les ministres susmentionnés, l'équivalent d'un bloc de 1 minute 30 secondes par heure d'échange soit réservé à l'ensemble des députés indépendants;

QUE le temps non utilisé, le cas échéant, par les députés indépendants soit redistribué proportionnellement entre le groupe parlementaire formant l'opposition officielle, le deuxième groupe d'opposition ainsi que le troisième groupe d'opposition;

QUE les dispositions contenues dans la présente motion puissent s'appliquer malgré toute incompatibilité avec une disposition du Règlement;

QUE cette motion devienne un ordre de l'Assemblée.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 20 octobre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **638** en annexe)

Pour : **120** Contre : **0** Abstention : **0**

3 décembre 2020

Avis touchant les travaux des commissions

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 66, Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 46, Loi modifiant la Loi sur la conservation du patrimoine naturel et d'autres dispositions;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 71, Loi sur les véhicules hors route;
- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 75, Loi visant à améliorer l'accessibilité et l'efficacité de la justice, notamment pour répondre à des conséquences de la pandémie de la COVID-19;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 67, Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions.

M. le président donne les avis suivants :

- la Commission des relations avec les citoyens se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'une pétition;
- la Commission de la santé et des services sociaux se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'un mandat d'initiative.

3 décembre 2020

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. Nadeau-Dubois, leader du deuxième groupe d'opposition, soulève une question de directive concernant la divulgation, à des journalistes, du contenu du rapport de la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Nadeau-Dubois, leader du deuxième groupe d'opposition, dépose :

La copie d'un article de Radio-Canada, en date du 3 décembre 2020, intitulé *Exploitation sexuelle des mineurs au Québec : lutter contre les clients abuseurs*;
(Dépôt n° 2145-20201203)

La copie d'un courriel, en date du 2 décembre 2020, adressé aux membres de la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs par Mme Astrid Martin, secrétaire de la Commission spéciale, concernant la confidentialité du rapport jusqu'à son dépôt.

(Dépôt n° 2146-20201203)

Après avoir entendu les arguments de part et d'autre, M. le président prend la question en délibéré.

AFFAIRES DU JOUR

Crédits budgétaires

Crédits supplémentaires

Conformément à l'ordre adopté précédemment, l'Assemblée se constitue en commission plénière afin d'étudier les crédits supplémentaires n° 1 pour l'année financière se terminant le 31 mars 2021.

3 décembre 2020

À 12 heures, M. le président suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 12 h 06.

Étude en commission plénière

Conformément à l'ordre adopté précédemment, la commission plénière entreprend l'étude des crédits supplémentaires n° 1 pour l'année financière se terminant le 31 mars 2021.

Du consentement de la commission plénière pour déroger à l'ordre adopté précédemment, les travaux se poursuivent au-delà de 13 heures.

À 13 h 09, Mme Gaudreault, présidente de la commission plénière, suspend les travaux de la commission plénière jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 heures.

Étude en commission plénière

La commission plénière poursuit l'étude des crédits supplémentaires n° 1 pour l'année financière se terminant le 31 mars 2021.

3 décembre 2020

À 16 h 01, M. Picard, président de la commission plénière, suspend les travaux de la commission plénière pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 16 h 07.

La commission plénière poursuit l'étude des crédits supplémentaires n° 1 pour l'année financière se terminant le 31 mars 2021.

Avec la permission de Mme Soucy, présidente de la commission plénière, M. Nadeau-Dubois (Gouin) dépose :

Un document intitulé *Sondage aux intervenants en réadaptation en Centre jeunesse - mesures de rétention de personnel*, daté du 26 février 2020;
(Dépôt n° 2147-20201203)

Un document intitulé *Sondage aux intervenants du secteur psychosocial en Centre jeunesse - charge de travail et rétention de personnel*, daté du 26 février 2020.
(Dépôt n° 2148-20201203)

À 17 h 09, Mme Soucy, présidente de la commission plénière, suspend les travaux de la commission plénière pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 17 h 16.

La commission plénière poursuit l'étude des crédits supplémentaires n° 1 pour l'année financière se terminant le 31 mars 2021.

3 décembre 2020

Du consentement de la commission plénière pour déroger à l'ordre adopté précédemment, les travaux se poursuivent au-delà de 18 heures.

À 18 h 18, Mme Soucy, présidente de la commission plénière, suspend les travaux de la commission plénière jusqu'à 19 h 30.

Les travaux reprennent à 19 h 31.

Étude en commission plénière

La commission plénière poursuit l'étude des crédits supplémentaires n° 1 pour l'année financière se terminant le 31 mars 2021.

À 20 h 33, Mme Gaudreault, présidente de la commission plénière, suspend les travaux de la commission plénière pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 20 h 39.

La commission plénière poursuit l'étude des crédits supplémentaires n° 1 pour l'année financière se terminant le 31 mars 2021.

3 décembre 2020

Avec la permission de Mme Gaudreault, présidente de la commission plénière, M. Derraji (Nelligan) dépose :

La copie d'une lettre, en date du 1^{er} décembre 2020, adressée à M. Frantz Benjamin, député de Viau, concernant des programmes d'aide gouvernementaux dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.

(Dépôt n° 2149-20201203)

M. Bélanger (Orford) membre de la commission plénière avise Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, que la commission n'a pas fini de délibérer sur les crédits supplémentaires n° 1 pour l'année financière se terminant le 31 mars 2021.

À 22 h 41, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au vendredi 4 décembre 2020, à 9 h 40.

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

3 décembre 2020

ANNEXE
Votes par appel nominal

Sur la motion de Mme Lecours (Les Plaines), conjointement avec Mme St-Pierre (Acadie), M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), Mme Perry Mélançon (Gaspé), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

(Vote n° 634)

POUR - 120

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (PQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Émond (CAQ)	(Rimouski)	(Côte-du-Sud)
Arcand (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fontecilla (QS)	(Champlain)	(Berthier)
Asselin (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Barrette (PLQ)	Fournier (IND)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Bélanger (CAQ)	Gaudreault (PQ)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Benjamin (PLQ)	(Jonquière)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bérubé (PQ)	Ghazal (QS)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
(Prévost)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lemieux (CAQ)	Roy (PQ)
(Abitibi-Ouest)	Girault (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Bonnardel (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Chauveau)	(Montarville)
Boutin (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Samson (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hébert (CAQ)	(Chapleau)	Sauvé (PLQ)
Caire (CAQ)	Hivon (PQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Massé (QS)	St-Pierre (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Charest (CAQ)	Julien (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Kelley (PLQ)	Ménard (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Chassé (CAQ)	Labrie (QS)	Montpetit (PLQ)	Tardif (CAQ)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Ciccone (PLQ)	Lacombe (CAQ)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	Ouellet (PQ)	Thouin (CAQ)
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Tremblay (CAQ)
David (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Picard (CAQ)	Weil (PLQ)
Derraji (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	(Soulanges)	Zanetti (QS)
Dorion (QS)	Lamothe (CAQ)	Polo (PLQ)	
Dubé (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Poulin (CAQ)	

3 décembre 2020

Sur la motion de Mme Labrie (Sherbrooke), conjointement avec M. Roberge, ministre de l'Éducation, Mme Rizqy (Saint-Laurent), Mme Hivon (Joliette), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

(Vote n° 635)

(Identique au vote n° 634)

Sur la motion de M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), conjointement avec M. Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, Mme Montpetit (Maurice-Richard), Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

(Vote n° 636)

(Identique au vote n° 634)

Sur la motion de M. Legault, premier ministre, conjointement avec Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, Mme Massé, cheffe du deuxième groupe d'opposition, M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

(Vote n° 637)

(Identique au vote n° 634)

3 décembre 2020

Sur la motion de M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement :

(Vote n° 638)

(Identique au vote n° 634)
